CANDIDATURE NATIONALE VISANT L’INSCRIPTION SUR UNE LISTE UNESCO DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

VADEMECUM

|  |
| --- |
| **Avant-propos** |

En 2003, l’Unesco mettait en place sa Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (<https://ich.unesco.org/fr/convention>).

La Belgique, ayant ratifié la Convention, peut introduire des dossiers visant une inscription sur l’une des listes suivantes :

* la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité ;
* la liste de sauvegarde urgente ;
* le registre des bonnes pratiques de sauvegarde.

Les État membres de la Convention de 2003 peuvent soumettre des candidatures nationales et multinationales pour l'une des listes ci-dessus.

Une candidature nationale émane de l'État membre lui-même, tandis qu'une candidature multinationale émane de plusieurs États membres qui soumettent une candidature conjointe.

Un État membre peut présenter une demande nationale tous les deux ans, pour un élément de patrimoine culturel immatériel qui lui est représentatif. En Belgique, il existe un système de rotation selon lequel la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté flamande, la Communauté germanophone et la Région de Bruxelles-Capitale peuvent chacune à leur tour présenter une candidature.
Selon ce principe, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut déposer un dossier tous les 8 ans.
Les différentes communautés peuvent aussi décider de déposer une candidature ensemble, pour des éléments communs à plusieurs territoires ou qui sont pratiqués partout en Belgique. C'était, par exemple, le cas de la culture de la bière et de la culture du carillon.

 **Qu’entend-t-on par PCI ?**

Le patrimoine culturel immatériel (PCI) comprend les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendant.es, de génération en génération. L’importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas seulement dans la manifestation culturelle elle-même mais aussi dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qui se transmet et qui établit des liens entre le passé et - à travers le présent - le futur. C’est en cela que l’on parle souvent de « Patrimoine vivant ». Il couvre les traditions, les rites, les arts du spectacle, les événements festifs, mais aussi les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel, les connaissances liées à la nature et à l’univers et les parlers locaux.

Le patrimoine culturel immatériel contribue à la cohésion sociale, il stimule les individus à faire activement partie de la société, au sens large. Il est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante, aux processus d’évolutions sociétales. Il est donc utile au dialogue interculturel et encourage le respect d’autres modes de vie.

Le patrimoine culturel immatériel est tout à la fois traditionnel, contemporain et vivant. Il est fondé sur les communautés, groupes et individus qui le créent, l’entretiennent et le transmettent. Il mérite toute l’attention nécessaire pour sa sauvegarde et toutes les mesures assurant sa viabilité.

 **Quelques éléments de vocabulaire**

Communauté : ensemble des groupes et individus qui attachent de la valeur à un ou plusieurs éléments spécifiques du patrimoine culturel immatériel qu’ils souhaitent sauvegarder et transmettre aux générations futures.

Sauvegarde : mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel via l’identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l’éducation formelle ou non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.

|  |
| --- |
| **Informations pratiques** |

 **Qui peut postuler ?**

Les praticien.nes ou représentant.es d'un élément ou d'une pratique de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel peuvent soumettre ces derniers à une inscription par l'UNESCO. Pour une candidature à la Liste représentative, l'élément doit déjà figurer dans l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles en tant qu’« élément emblématique ».

**Quand soumettre votre demande ?**

La Fédération Wallonie-Bruxelles peut soumettre un dossier national tous les 8 ans, selon le tour de rôle établi avec les autres entités fédérées.

Vous pouvez déposer votre candidature jusqu’au **1er avril 2024 au plus tard**.

 **Comment faire votre demande ?**

Remplissez votre demande par voie électronique, signez-la numériquement ou à la main et envoyez-la, accompagnée des pièces jointes, à catherine.wilquin@cfwb.be, avec pour objet « Candidature UNESCO ». La date du message électronique est la date de soumission.

 **Comment l’analyse de votre demande se déroule-t-elle ?**

L’équipe du Patrimoine culturel recueille toutes les demandes soumises. Après la date limite de soumission, votre dossier sera analysé par un comité d’expert.es. Sur base du dossier soumis et d’un éventuel entretien avec un.e représentant.e de la communauté, le comité formulera un avis à l’attention du ou de la Ministre de la Culture. Le ou la Ministre décidera ensuite du dossier qui sera déposé à l’UNESCO par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Ministère de la Culture doit soumettre la candidature sélectionnée à l’UNESCO avant le 31 mars 2026.

**Attention**, ce formulaire est un formulaire de pré-sélection au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si votre candidature est retenue, il conviendra ensuite d’élaborer un dossier propre à destination de l’UNESCO.

 **Besoin de plus d’informations ?**

Des informations sur la politique de l’UNESCO (texte de la convention, principes éthiques, formulaires de candidature, etc.) sont disponibles ici : <https://ich.unesco.org/>.

|  |
| --- |
| **Explication du formulaire de pré-sélection** |
| Les rédacteurs et rédactrices du dossier doivent démontrer leurs propos, pas seulement écrire des affirmations. Les explications doivent être claires, cohérentes, argumentées, concises et de qualité rédactionnelle suffisante pour que le dossier soit compréhensible à la lecture, même pour des personnes qui ignorent tout de l’élément de patrimoine concerné. L’utilisation de termes de vocabulaire comme « authentique, unique, original, etc. » doit être évitée autant que possible (pour écarter les formulations de compétition). Il convient de répondre à chaque section et sous-section du questionnaire. Les réponses doivent être fournies au bon endroit.Le formulaire est divisé en plusieurs parties (6 sections) : |
| **1. Informations générales** |

* **Quel est le nom de l’élément pour lequel vous présentez la demande ?**

*Il s’agit du nom choisi comme élément emblématique.*

* **Indiquez ci-dessous dans quel(s) domaine(s) l’élément s’inscrit.**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  | Tradition orale*(par exemple : contes, légendes, dialectes, proverbes, etc.)* |
| [ ]  | Arts du spectacle*(par exemple : théâtre, danse, musique, marionnettes, etc.)* |
| [ ]  | Pratiques sociales, rituels, fêtes *(par exemple : carnavals, ducasses, processions, fêtes calendaires, goûters matrimoniaux, jeux, etc.)* |
| [ ]  | Connaissances et pratiques liées à la nature et à l’univers*(par exemple : herboristerie, techniques agraires, fauconnerie, débardage, etc.)* |
| [ ]  | Artisanat traditionnel *(par exemple : artisanat textile, céramique, verrerie, etc.)* |
| [ ]  | Autre |

*Plusieurs domaines sont possibles.*

* **Où l’élément est-il pratiqué ?**

*Il s’agit d’expliquer où, sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l’élément est encore vivant.
Il peut se pratiquer aussi bien localement que sur un territoire géographique large, dépassant les villes, régions et frontières. Si tel est le cas, analysez la situation.*

* **Quelles sont les évolutions récentes liées à l’élément ?**

*Outre les repères historiques majeurs, précisez les évolutions récentes de l’élément. Concentrez-vous sur ce qui a évolué depuis la reconnaissance sur l’inventaire de la FWB ou l’évaluation de suivi de l’élément.*

* **Pour quelle liste UNESCO soumettez-vous cette candidature ?**

*Cochez la case adéquate et précisez quand l’élément a été reconnu en tant qu’élément emblématique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*

* **Remplissez les coordonnées du demandeur ci-dessous.**

*Renseignez les coordonnées précises du demandeur, précisez si cette personne fait partie d’une organisation et les liens qu’elle entretient avec la pratique.*

|  |  |
| --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **2. Evaluation du projet** |

 |

Dans cette section, il s’agit de tester votre candidature par rapport aux critères imposés par l’UNESCO.

Vos réponses doivent aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément tel qu’il existe actuellement. Les descriptions trop techniques doivent être évitées. Il n’est pas nécessaire d’aborder en détail l’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté.

* **Fournissez une description sommaire de l’élément (maximum 250 mots).**

*Décrivez la pratique actuelle de manière compréhensible à une personne qui ne connait rien à son sujet, en mettant en avant les connaissances, savoir-faire ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés.*

*Il convient de décrire l’élément dans son ensemble.*

* **Quelle(s) est/sont la ou les communauté(s) patrimoniale(s) impliquée(s) dans la pratique et la sauvegarde de l’élément ?** **(maximum 200 mots)**

*Donnez une description concise des personnes concernées par l’élément, c’est-à-dire les communautés, groupes ou individus qui, collectivement, créent le patrimoine culturel immatériel, le gèrent et le transmettent aux générations futures. Vous devez citer et expliquer qui prend réellement part à la pratique, dans tous ses aspects, en accordant une attention particulière aux responsabilités et aux rôles des membres des différents segments et sous-groupes des communautés. La place des femmes, des enfants et des jeunes doit être prise en compte.*

*Outre les personnes qui sont directement impliquées dans la mise en œuvre et la transmission du PCI, il convient également de prendre en compte la population plus vaste impliquée dans l’appréciation, l’observation et la participation à ce patrimoine.*

* **Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis actuellement ?** **(maximum 200 mots)**

*Expliquer si la transmission est formelle (formation structurée d’une école, d’une structure proposant des formations/stages…) ou non formelle (entre individus, en famille, de génération en génération et de manière orale).*

*La transmission se fait-elle de manière traditionnelle ou novatrice (apports des nouvelles technologies) ?*

* **Quelles fonctions sociales et significations culturelles l’élément a-t-il actuellement pour la ou les communauté(s) concernée(s) ?** **(maximum 200 mots)**

*Expliquer la façon dont se manifeste le sentiment d’identité, d’appartenance et de continuité ressenti par la ou les communauté(s) patrimoniale(s).*

*Il convient de se concentrer sur les fonctions sociales et les significations culturelles actuelles.*

* **Comment votre élément encourage-t-il le dialogue, le respect et la compréhension mutuels ? (maximum 350 mots)**

*Dans quelle mesure votre élément prend-il en compte les communautés, les groupes ou les individus qui vivent le patrimoine différemment ? Comment cela s’observe-t-il ? Connaissez-vous les points sensibles que l’élément peut comporter ? Quels sont-ils ? Et comment gérez-vous cela ?*

*Le respect de la Charte éthique de la FWB et des principes éthiques de la Convention 2003 de l’UNESCO (*[*https://ich.unesco.org/fr/ethique-et-pci-00866*](https://ich.unesco.org/fr/ethique-et-pci-00866)*) doit être démontré.*

* **Comment votre élément s’inscrit-il dans le développement durable ? (maximum 200 mots)**

*Donnez des exemples relatifs, selon la pertinence, à l’économie inclusive, l’environnement, la cohésion sociale, l’éducation, etc.*

*Les 4 clés du développement durable (cfr. UNESCO) étant :*

* *le développement social inclusif (sécurité alimentaire, soins de santé, accès à l’eau propre et potable et utilisation durable de l’eau, éducation de qualité pour tous, cohésion sociale, égalité des genres) ;*
* *la durabilité environnementale (connaissances et pratiques relatives à la nature et l’univers, impacts environnementaux, résilience des communautés aux catastrophes naturelles et au changement climatique) ;*
* *le développement économique inclusif (création de revenus et soutien des moyens de subsistance, emploi productif et travail décent, tourisme) ;*
* *la paix et la sécurité (prévention des différends, résolution des conflits, rétablissement de la paix et de la sécurité, la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel comme moyen de parvenir à une paix et une sécurité durables).*

|  |
| --- |
| **Sauvegarde** |

* **Cochez une ou plusieurs formes d'« actions de sauvegarde » entreprise(s) par la ou les communauté(s) patrimoniale(s) :**

*Cochez la ou les case(s) adéquate(s).*

* **Identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces liées à l’élément (maximum 350 mots).**

*Les menaces pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel peuvent être de différentes natures : l’évolution de la société, le désintérêt des communautés, le dépeuplement des zones rurales, les changements de législation, l’emprise économique, la décontextualisation, le tourisme, etc.*

* **Quelles mesures ont déjà été prises ces dernières années pour sauvegarder le patrimoine ? (maximum 350 mots)**

*Les mesures de sauvegarde qui sont prises pour réagir à ces menaces doivent être réalistes, concrètes et spécifiques. Elles doivent permettre à l’élément et aux communautés concernées de s’adapter à des contextes socioculturels changeants. Elles peuvent être liées à la documentation/recherche, la transmission, la mise en valeur, la revitalisation, la protection, etc.*

*L’inscription à l’Unesco ne doit pas constituer « une première étape de sauvegarde », un plan doit préexister.*

* **Qu’est-il mis en place pour sauvegarder le patrimoine dans les années à venir ? (maximum 250 mots)**

*Sur quoi allez-vous vous concentrer dans les années à venir pour maintenir le patrimoine en vie à long terme, en tenant compte des forces, faiblesses, opportunités et menaces énumérées ?*

*Les mesures de sauvegarde doivent également tenir compte de la visibilité accrue par une inscription à l’Unesco et de ses conséquences.*

|  |
| --- |
| **Soutien de la candidature UNESCO au sein de la ou des communauté(s) patrimoniale(s)** |

* **Quelles communautés, quels groupes ou quels individus sont ou ont été impliqués dans cette demande ?**

*Décrivez quelles personnes (et/ou organisations, associations, etc.) sont impliquées dans cette demande (qui sont celles et ceux qui ont participé à la conception du dossier, qui ont apporté leur témoignage, qui ont été consulté.es pour enrichir sa rédaction ?). Qui sont les représentant.es des communautés concernées ?*

* **Quelle est la motivation de cette candidature ?**

*Comment l’inscription par l’UNESCO peut-elle contribuer à la sauvegarde de l’élément ? Qu’espérez-vous réaliser avec cela ?*

* **La demande d’inscription à l’UNESCO est-elle vive au sein de la ou des communauté(s) depuis un certain temps ?**

*Depuis combien de temps les personnes impliquées travaillent-t-elles à la reconnaissance ?*

|  |
| --- |
| **Durabilité de l’engagement – Plan d’action** |

* **Comment allez-vous aborder la rédaction du dossier UNESCO dans le cas d’une éventuelle sélection ?**

*Si votre candidature est retenue, vous devrez préparer un dossier UNESCO. Comment comptez-vous vous y prendre ? Avec qui allez-vous travailler ? Quel serait le calendrier ?*

* **Le cas échéant, comment allez-vous gérer l’inscription à l’UNESCO ?**

*Une fois l’élément inscrit, comment allez-vous assurer le suivi de l’inscription ? Des structures, des partenariats seront-ils mis en place ?*

*Vous devez également accorder une attention particulière aux possibles conséquences – qu’elles soient positives ou négatives – de l’inscription.*

|  |
| --- |
| **3. Stratégie de la Fédération Wallonie-Bruxelles** |

Depuis la ratification de la Convention de l’UNESCO de 2003 par la Belgique, la Fédération Wallonie-Bruxelles a joué un rôle important au sein de cette Convention, avec de nombreux éléments sur la Liste représentative ainsi qu’une pratique de sauvegarde sur le Registre des bonnes pratiques de sauvegarde. Une candidature à l’UNESCO offre la possibilité de montrer la richesse et la diversité du patrimoine culturel immatériel et les pratiques de sauvegarde innovantes en Fédération Wallonie-Bruxelles à l’échelle internationale.

*Il convient ici de se placer à un niveau plus large : quel serait l’apport de votre candidature envers le patrimoine culturel immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, plus largement, à la connaissance du patrimoine vivant en général à l’international ?*

|  |
| --- |
| **4. Possibles coopérations futures** |

*Détaillez vos projets de collaborations, si vous en avez.*

//////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////

|  |
| --- |
| **Questions supplémentaires pour une demande d’inscription au Registre des bonnes pratiques de sauvegarde** |

Cette section est facultative. Vous ne devez répondre à ces questions que si vous êtes candidat.e au Registre des bonnes pratiques de sauvegarde.

* **Comment votre pratique de sauvegarde reflète-t-elle les objectifs de la Convention ?** **(maximum 350 mots)**

*Dans quelle mesure votre pratique de sauvegarde en est-elle un bon exemple ?*

* **Démontrez que votre pratique de sauvegarde est efficace pour renforcer la viabilité et la survie durable de votre patrimoine culturel immatériel (maximum 350 mots).**

*Quels résultats ont été obtenus ? Donnez des exemples d’actions réussies et leur efficacité.*

* **Votre pratique de sauvegarde peut-elle servir de modèle à l’échelle internationale ?** **(maximum 350 mots)**

*Expliquez comment votre pratique de sauvegarde pourrait servir de modèle dans d’autres endroits et dans d’autres contextes dans le monde. Comment aborderiez-vous cette expérience et ce partage des connaissances ?*

/////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////////

|  |
| --- |
| **5. Documents à joindre** |

Il ne peut y avoir de sauvegarde sans l’intérêt, l’enthousiasme et la participation active de la communauté concernée.

Vous devrez donc réunir une série de lettres, de forme libre, qui témoignent du soutien de la ou des communauté(s) à la démarche d’inscription à l’UNESCO.

La charte éthique visée à l’article 2 du Décret du 7 septembre 2023 relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel doit également être signée par le demandeur et par les composantes de la communauté patrimoniale qui consentent à la procédure.

|  |
| --- |
| **6. Signature** |

Contact :

**Catherine Wilquin**

Direction du Patrimoine culturel Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 – Bruxelles
catherine.wilquin@cfwb.be
02/413.27.67